

## TARIFS PLAISANCE ET COMMERCE 2024 en HT

### PONTONS ET SERVICES

FORFAIT DE BASE APPLIQUE AUX NAVIRES DE COMMERCE, DE PLAISANCE PROFESSIONNELLE ET / OU COMMERCIALE (titulaires d'une AOT)

TRANCHE EN METRES	TARIF HT à l'année	TARIF HT au semestre	TARIF HT au mois	TARIF HT par jour
Moins de 06,00 m	1 767,00 €	884,00 €	147,00 €	5,00 €
de 06,00 m à 07,00 m	1 886,00 €	943,00 €	157,00 €	5,00 €
de 07,01 m à 08,00 m	2 278,00 €	1 139,00 €	190,00 €	6,00 €
de 08,01 m à 09,00 m	2 620,00 €	1 310,00 €	218,00 €	7,00 €
de 09,01 m à 10,00 m	3 030,00 €	1 515,00 €	253,00 €	8,00 €
de 10,01 m à 11,00 m	3 758,00 €	1 879,00 €	313,00 €	10,00 €
de 11,01 m à 12,00 m	4 554,00 €	2 277,00 €	380,00 €	12,00 €
de 12,01 m à 13,00 m	5 693,00 €	2 846,00 €	474,00 €	16,00 €
Au delà de 13,01 m, tous mètres linéaires supplémentaires sera facturés sur la base de :	284,00 €	142,00 €	24,00 €	0,78 €

Sont exemptés de ces redevances les navires de l'Etat, du Département des Pyrénées Atlantiques et de la SNSM

Une réduction de 50 % du tarif "forfait de base appliqué aux navires de commerce, de plaisance professionnelle et / ou commerciale" sera appliquée aux navires de secours en mer du SDIS

### TAXES D'USAGE DES PONTONS

Navires de croisières utilisant les installations du port au cours de leurs escales	
Taxe par personne	6,30 €
Navires de commerce et/ou de plaisance professionnelle (transport de passagers, promenade en mer, excursion, pêche en mer, etc...) titulaire et/ou non titulaire d'une AOT (sur l'une des pannes du port de pêche et de commerce de Saint Jean de Luz - Ciboure) Utilisation des emplacements réservés aux débarquements / embarquements (pannes A & D)	<b>2,70 % du Chiffre d'Affaires, sur présentation des comptes validés par un expert comptable</b>

### LOCATION TERRE-PLEINS A L'ANNEE

Location des emplacements à terre pour vente de billets (vedettes d'excursion et /ou de promenade en mer) à la saison	
l'emplacement / m <sup>2</sup> / an	56,00 €